



Vente véhicule suite a succession non fermée

Par **pascalmm**, le **18/09/2010** à **09:31**

Bonjour,

Suite au décès de mon beau père, la succession a laissé en actif une voiture (6000 euros en 2002) et du passif 50 000euros.

Aucun des créanciers n'a voulu demander la liquidation de la succession. Donc on en a pour 30 ans.

Les domaines nous on informer que l'on pouvait garder la voiture avec la carte grise au nom de mon beau père (il fallait juste l'assuré et l'entretenir).

A ce jour la voiture est morte et on souhaite donc s'en débarrasser.

On ne peut la vendre du faite que le carte grise ne soit pas a notre nom.

Que devons nous faire . Casse .. mais a t on le droit de signer la carte grise pour la mettre a la casse ou autre proposition.

Merci D'avance

Par **mimi493**, le **18/09/2010** à **12:32**

Il fallait renoncer à la succession.

Le fait d'avoir pris la voiture, est une acceptation implicite, peut-être qu'il y a encore moyen de refuser.

Par **pascalmm**, le **20/09/2010** à **10:13**

Bonjour

Merci pour votre réponse

Nous avons refusés la succession via le notaire et les autres héritiers ont eux meme refusés la sucession.

mais nous avons gardé la voiture et personne ne nous l'a demandée...

Je vais avoir avec le notaire et puis apres Julien Courbet (pourquoi pas)

merci